



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FOOTBALL AMATEUR

LA FFF MOBILISÉE FACE AUX VIOLENCES ET INCIVILITÉS

À l'image de la société, le football amateur est confronté à des actes d'incivilité et de violence, sur et autour des terrains. Même s'ils demeurent largement minoritaires au regard du million de rencontres organisées chaque saison sur l'ensemble du territoire, ces comportements touchent toutes les catégories d'âge et tous les types de territoires.

Ces actes portent atteinte aux valeurs du sport, fragilisent le bon déroulement des compétitions et peuvent impacter directement l'engagement de celles et ceux qui font vivre le football au quotidien.

La Fédération Française de Football a fait de la lutte contre les violences et les incivilités un enjeu stratégique. Elle a ainsi structuré un plan global d'actions reposant sur **quatre orientations majeures et quinze mesures phares**, déployées progressivement sur l'ensemble du territoire. Un plan complémentaire dédié à la protection des arbitres est également mis en œuvre.

Dans ce cadre, **la campagne nationale « Jouons du bon côté »** constitue l'un des leviers de sensibilisation.

Un plan fédéral structurant et inédit

Validé par le Comité exécutif le 13 juin dernier, ce plan d'actions s'inscrit dans une volonté claire : **apporter une réponse globale aux violences et aux incivilités qui peuvent toucher le football amateur.**

Déployé progressivement depuis le début de la saison 2025-2026, ce plan inédit s'adresse à l'ensemble des acteurs du jeu, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, parents, ainsi qu'aux clubs, Ligues et Districts.

Construit autour de plusieurs axes, ce plan repose sur une approche équilibrée : mieux connaître les situations à risque, prévenir les comportements inacceptables, protéger les acteurs du jeu, sanctionner avec fermeté lorsque cela est nécessaire, et accompagner les clubs et les instances dans la durée.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une campagne nationale et une semaine dédiée

Pour accompagner la mise en œuvre de ce plan d'actions et renforcer la mobilisation de l'ensemble de la famille du football, la Fédération Française de Football déploie la campagne nationale « Jouons du bon côté ».

Lancée le 26 février 2026, cette campagne comprenant un film et des visuels, vise à sensibiliser aux violences et aux incivilités dans le football amateur, en rappelant les règles fondamentales du jeu, du respect et du vivre-ensemble. Elle est déclinée sur l'ensemble des supports de communication de la Fédération.

Temps fort de cette mobilisation, la FFF organise du 23 au 29 mars 2026 une semaine « Jouons du bon côté » dans l'ensemble des clubs. Cette initiative, appelée à devenir récurrente chaque saison, invite les structures à se mobiliser autour d'actions concrètes de sensibilisation et de moments d'échange pour promouvoir un football sans violence.

Des kits comprenant les affiches de la campagne, une fiche action présentant les outils pédagogiques et de communication disponibles ainsi que des propositions d'actions à conduire (notamment la mise en œuvre d'un protocole de match spécifique) seront envoyés début mars aux clubs, Pôles Espoirs, centres de formation, Districts et Ligues. Environ 3 000 bâches « Jouons du bon côté » seront également mises à disposition des territoires.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agir concrètement sur le terrain : prévenir, protéger, sanctionner

La Fédération Française de Football déploie, en lien avec les Ligues et les Districts, un ensemble de mesures pour **prévenir les comportements à risque, protéger les acteurs du jeu et sanctionner les actes de violence et d'incivilité**.

La prévention et la sensibilisation constituent un axe majeur de cette mobilisation. Elles s'appuient sur l'adaptation des parcours de formation et la responsabilisation de l'ensemble des publics. Parmi les actions concrètes :

- **Publication d'un rapport statistique trimestriel** des actes de violences et d'incivilités (national et par territoire)
- Sensibilisation des parents via la mise en place d'une **charte des parents-accompagnateurs** (saison 2026-2027)
- Développement de l'arbitrage des jeunes par les jeunes et renforcement de la formation initiale et continue des arbitres
- Mise en place de modules spécifiques e-learning « *Réagir en cas de conflit* » pour éducateurs et dirigeants (saison 2026-2027)
- Partenariat en cours avec l'Éducation Nationale pour l'initiation à l'arbitrage sur le temps scolaire

La protection des acteurs, et particulièrement des arbitres, fait l'objet d'une attention particulière. Le **port de caméras sur les arbitres** lors des matches sensibles est testé et déployé dans plusieurs territoires pilotes, selon une évaluation des risques menée par des commissions dédiées.

Les premiers retours montrent un effet dissuasif réel : les comportements se modèrent, le respect envers les arbitres s'accroît, et l'environnement des rencontres s'assainit. Des dispositifs complémentaires, tels que les **temps morts ou « pauses d'apaisement »**, sont également utilisés pour calmer les tensions sur le terrain.

D'autres mesures concrètes viennent renforcer cette protection :

- Proposition de généralisation du **carton blanc** à tous les districts

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Renforcement du rôle des **capitaines**, désormais seuls autorisés à s'adresser à l'arbitre
- Création d'une **cellule nationale de soutien psychologique** pour les arbitres victimes de violence
- **Constitution systématique de la FFF en partie civile** et dépôt de plainte en cas de faits de violence physique grave

Enfin, le barème disciplinaire a été modifié lors de l'Assemblée fédérale de décembre 2025 sur les violences commises à l'encontre des arbitres : **aggravation des suspensions fermes, radiations pour les violences les plus graves et des éventuels retraits de points au titre des sanctions collectives.**

Par ce plan d'actions, la Fédération Française de Football réaffirme sa détermination à lutter contre les violences et les incivilités.

Paris, le 26 février 2026

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62